



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DE L'UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI-
PYRENEES**

**du vendredi 26 juin 2020
par visio**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

Président du Conseil d'administration

Philippe RAIMBAULT, Président de l'UFTMiP

Représentants des établissements et organismes

Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole,

Emmanuelle GARNIER, Université Toulouse Jean Jaurès,

Jean-Marc BROTO, Université Toulouse III – Paul Sabatier, excusé a donné procuration à B. Raquet

Olivier SIMONIN, INP de Toulouse,

Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse,

Olivier LESBRE, ISAE-SUPAERO, excusé a donné procuration à C. Mascala

Christophe GIRAUD, CNRS DR Midi-Pyrénées,

Virginie MAHDI, CNRS,

Personnalités qualifiées

Fabienne RIVIER-MONRIBOT, CROUS,

Olivier CHANSOU, ENAC, excusé a donné procuration à O. Brossard

Réjane LAVENAC, ENAC, excusée

Pierre SANS, ENVT, excusé a donné procuration à E. Delmotte

Emmanuel DELMOTTE, ENSFEA,

Pierre FERNANDEZ, ENSA Toulouse, excusé a donné procuration à S. Rose

Jean-Yves FOURQUET, ENIT,

Jean-François COIFFARD, ONERA, excusé a donné procuration à O. Simonin

Olivier BROSSARD, IEP,

Frédéric THIVET, Mines Albi,

Christelle FARENC, INU Champollion,

Caroline BARRERA, INU Champollion,

Benoît MOULAS, Aerospace Valley,

Hervé OSSARD, Agri Sud Ouest innovation, excusé

Anne-France LAIR, CFTD, excusée

Sophie AUDIGUIER, CGPME, excusée

Michel SOUMET, CGT,

Mériem DADOU, MEDEF,

Représentants des Personnalités extérieures

Marie-France BARTHET, Région Occitanie,

François CHOLLET, Toulouse Métropole, excusé a donné procuration à P. Raimbault

Jean-Louis CHAUZY, CESER,

Céline TAFELSKI, Grand Albigeois, excusée a donné procuration à F. Thivet

Cathy DASTE DEPLUS, Grand Auch, excusée a donné procuration à C. Farenc

Christiane SERCOMANENS, excusée

Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Secteur 1 :

Xavier BIOY (SMART COMUE), excusé a donné procuration à C. Crespy
Adrien BLANCHET (FSU et sympathisant(e)s),
Cécile CRESPIY (SMART COMUE),
Laurent GROSCLAUDE (SMART COMUE), excusé
Siège vacant (SMART COMUE)
Jocelyne SOURISSEAU (Langues et Rayonnement),

Secteur 2 :

Daniel BALOUP (Ensemble autrement), excusé
Ophélie CARRERAS (Ensemble autrement), a donné procuration à partir de 10h30 à D. Baloup
Franck COCHOY (Ensemble autrement), excusé
Med Mohammed KECHIDI (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Sonia ROSE (Ensemble autrement),
Cécile MARY TROJANI (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à L. Boudou

Secteur 3 :

Laurent BOUDOU (FSU et sympathisant(e)s),
Claire CHAPLIER (Ensemble pour la ComUE),
Éric CRUBEZY (Ensemble pour la ComUE), excusé
Noëlie DAVEZAC (L'Université de Toulouse pour tous),
Anne-Catherine PRATS (L'Université de Toulouse pour tous),
Marie-Gabrielle SURAUD (FSU et sympathisant(e)s), excusée en 2^e partie a donné sa procuration à M. Mongeau

Secteur 4 :

Christophe CHASSOT (Ensemble pour la ComUE),
Ronan GUIVARCH (Ensemble pour la ComUE),
David KAHN (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Michèle LALANNE (Ensemble pour la ComUE), excusée
Marcel MONGEAU (FSU et sympathisant(e)s),
Alexandre RIPOCHE (Syndicat CGT), excusé

Représentants élus des personnels IATOSS

Secteur 1

Cédric BEUCHER (Tous ensemble pour une université vraiment fédérale et fédératrice SGEN CFDT),
Patrick PIERA (SNPTES)

Secteur 2

Siège vacant (UNSA Education),
José BUOSI (Ensemble autrement), excusé

Secteur 3

Eric DELEAGE (CGT FERC),
Olivier HELIES (SNPTES),

Secteur 4

Philippe ANSON (Syndicat CGT),
Patrick LABATUT (Ensemble pour la ComUE), excusé

UFTMiP

Catherine GADON (SNPTES),
Clément VARENNE (UNSA Education),

Représentants élus des usagers

Secteur 1

Hugues ONEDA (Bouge ta fac avec l'AGEMP), excusé
Edouard DANGLADE (UNI), excusé

Secteur 2

Emmanuel RENAUD (UNEF), excusé
Thomas MACABIAU (UNI), excusé

Secteur 3

Antoine COMBY (UNEF), excusé
Esther FABRE (Bouge ta fac avec l'AGEMP),

Secteur 4

Hichem SAHRAOUI (La Communauté des étudiants),
Haby KANE (La Communauté des étudiants),

Représentants des étudiants en formation doctorale

Thomas BERTRAND (Rassemblement des doctorants toulousains),
Rémi PRADALIER (Défense et droits des doctorants), excusé

Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative

Benoît DELAUNAY, Recteur, Chancelier des Universités, excusé
Patricia ROMANA, Agent Comptable de l'UFTMiP, excusée
Sabine FOULON Direction de l'Enseignement Supérieur du Rectorat

Invités permanents sans voix délibérative

Odile JANKOWIAK-GRATTON, DGS de l'UFTMiP
Claude MARANGES, Directeur du DFVE, excusé
Fabrice DUMAS, Directeur du DREI,
Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV, excusé
Maud LE HUNG, Directrice du DRSU, excusée
Hervé LUGA, vice-président Numérique
Christian LIBEROS, commissaire aux comptes, excusé

Invités occasionnels sans voix délibérative

Armelle BARELLI, Inserm, excusée
Stéphanie LAVIGNE, TBS,
Geneviève CAMPAN, CNES, excusée
Jérôme DELORMAS, Isdat, excusé
Pierre DUFRESNE, SATT, excusé
Jean-Denis FALISE, ICAM, excusé
B. GIRARD, IRT St Exupéry,
Muriel ROTH, CREPS, excusée
Pierre Benoit JOLY, INRAe,
Florence MORINEAU, IRD, excusée
Odile SECHOY, CHU de Toulouse,
Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication, excusée
Catherine ROUSSY, Directrice du SICD, excusée
Colomba DUSSART, Service Affaires Juridiques et Institutionnelles
Jean-Marc SOULAT, Directeur du SIMPPS,
Stéphanie PIERRON, Directrice du SPMG,
Milène DURO, Directrice opérationnelle du DREI, excusée
Béatrice QUEULIN, responsable du service des ressources humaines
Violaine FENESTRE, adjointe DRSU, excusée
Séverine DAIGNAN, service RH
Raphaël PETIT, service SNUT

Introduction	
P. Raimbault	<p>Il salue la mémoire de l'ancienne directrice de l'INUC Brigitte Pradin, décédée et propose une minute de silence.</p> <p>Il salue l'arrivée de la nouvelle directrice de l'INUC, Madame Christelle Farenc ainsi que la directrice générale du Crous Toulouse Occitanie, Madame Dominique Froment, toutes deux depuis le 1^{er} mai 2020.</p>
1. Modalités de délibération à distance du Conseil d'administration de l'UFTMiP	
P. Raimbault	<p>Le conseil d'administration devait achever son mandat en avril 2020 mais du fait de l'épidémie de covid-19, les mandats ont été prorogés par l'article 15 de la loi 2020-290 d'urgence au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Un prochain conseil d'administration aura lieu en novembre 2020 avant son renouvellement.</p> <p>Compte tenu de ce contexte sanitaire et afin de permettre le fonctionnement de l'UFTMiP lorsque les circonstances (urgence, situation sanitaire, éloignement...) ne permettent pas aux membres du Conseil d'Administration de se réunir en présentiel, il est proposé d'utiliser les possibilités offertes par les articles 2 et 3 de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.</p> <p>Deux modalités sont soumises au conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sessions organisées au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle et les délibérations votées directement en cours de sessions ou - les sessions organisées au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle suivie d'une session de vote sur les projets de délibération organisée au moyen d'échanges de messages électroniques <p>L'ordonnance de 2014 permettant l'utilisation de ces sessions organisées à distance en dehors du contexte sanitaire, il est proposé que ce dispositif soit mis en œuvre au-delà de la crise sanitaire.</p>
M. Soumet	Il comprend bien la démarche mais demande que cette possibilité soit limitée à la période de la crise sanitaire.
C. Dussart	Elle précise que cette possibilité d'organiser des conseils d'administration en distanciel n'est pas limitée à la crise sanitaire et à la loi d'urgence mais qu'elle existait déjà depuis 2014 et que nous ne faisons que mettre en place un dispositif qui en cas de nécessité nous permet de continuer à fonctionner sans interruption.
P. Raimbault	Nous préciserons que ces modalités de délibération à distance du conseil seront applicables

	<p>pour le reste du mandat du présent Conseil d'administration.</p> <p>Vote : NPPV¹ : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</p>
2. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 mars 2020	
	<p>Pas de remarques.</p> <p>Vote : NPPV² : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</p>
3. Gestion et impact de la crise COVID19, action du SIMPPS	
J-M Soulat	<p><i>Cf. PWP n° 1 présentée en séance</i></p> <p>Il présente les actions déployées au profit des étudiants pendant la crise sanitaire et le confinement.</p>
P. Raimbault	<p>Il remercie les équipes du SIMPPS et du CROUS. Il constate que la connaissance du SIMPPS par les étudiants reste insuffisante. Une communication est mise en place pour y remédier.</p>
N. Davezac	<p>Quel est le volume de rattrapage par rapport aux étudiants ? Pour la rentrée, est-ce qu'un renforcement du SIMPPS est envisagé ?</p>
J-M Soulat	<p>Concernant le volume il n'y a pas de retard constaté, pas d'étudiants laissés pour compte. Il y a eu une gestion optimale. Concernant la rentrée, ce sont les établissements qui ont le pouvoir de renforcer l'équipe. A la demande des équipes il y a un renfort prévu sur UT2J. Toutefois se pose un problème de locaux et le télétravail devrait être envisagé pour libérer des locaux. La CVEC géré par le CROUS permet de répondre aux urgences. En outre, la téléconsultation notamment sur les villes d'équilibre doit être privilégiée ainsi que le suivi à distance.</p>
P. Raimbault	<p>Le modèle économique du SIMPPS prévoit une contribution des établissements de 8,50€ par étudiant. Toutefois, ils peuvent mettre plus s'ils le souhaitent.</p>
A. Radigales	<p>Quelles sont les conséquences somato psycho sociale à distance de la crise ?</p>
J-M Soulat	<p>Sur le plan médical, on constate une réduction des consultations et sur le plan physique, les étudiants ont moins fréquenté les consultations médicales par rapport à 2019. Il n'a pas encore les explications.</p>
A. Radigales	<p>Quelle est la volumétrie des pathologies chroniques des jeunes ? A-t-on des statistiques ?</p>

¹ Ne prend pas part au vote

² Ne prend pas part au vote

J-M Soulat	Les pathologies chroniques fragilisantes sont beaucoup moins représentées que chez les populations âgées. Sur le plan psychiatrique les circuits de soins sont différents du SIMPPS et peu identifiables car les jeunes vont consulter à l'extérieur.
M. Soumet	A-t-on une évaluation du nombre d'étudiants décrocheurs ?
P. Raimbault	Nous n'avons pas de vision au niveau de la COMUE.
O. Simonin	Cela aurait pu poser problème avec les étudiants étrangers mais finalement il a pu rattraper ses étudiants disparus et tout le monde était présent aux examens.
C. Mascala	Les examens se sont faits à distance à UT1C. Elle constate que beaucoup plus d'étudiants ont participé aux examens !
E. Garnier	Il est trop tôt pour faire un bilan significatif et la tendance ne montre pas une énorme différence par rapport à l'habitude. Les épreuves de rattrapage sont mises en place et un bilan sera dressé plus tard.
B. Raquet	Même s'il est trop tôt pour faire un bilan, il a constaté que la mobilisation étudiante a été forte comme dans les autres établissements. Ses étudiants ont été coopératifs.
C. Farenc	Il y a eu une forte mobilisation des enseignants pour prendre contact avec les étudiants et ne pas les perdre de vue.
P. Raimbault	Il souligne que la Région a réussi à réduire la fracture numérique en distribuant 1 000 ordinateurs aux établissements.
J. Sourisseau	Qu'en est-il de l'aide alimentaire ?
F. Rivier-Monribot	Il y a eu deux leviers : distribution de cartes avec le groupe Carrefour (50-100€) pour permettre aux étudiants de faire des courses (dispositif accessible jusqu'à la fin de l'été) et versement de l'équivalent de 180 000 € aux étudiants en utilisant les crédits CVEC. De plus un partenariat avec les banques alimentaires (versement d'un don de 200 000 €) ont permis des distributions de colis jusqu'au 10/07.
C. Mascala	Les établissements ont également participé à leur niveau (200€/étudiant pour ce qui concerne UT1C).
O. Simonin	Il y a eu également des aides d'urgence et alimentaire à des étudiants à l'INP.

A. Radigalès	Qu'est-ce qui a été fait pour éviter la fracture numérique (notamment problème de débit etc...) ?
C. Mascala	Ils ont reçu de la mairie des clés 4G. mais il est certain que certains étudiants en Ariège, par exemple, ont dû s'adapter et retourner dans leur famille.
E. Fabre	Il faut néanmoins souligner que la précarité alimentaire pour certain c'est toute l'année et pas uniquement en période de crise (163 tonnes/an de denrées alimentaires distribuées à cette population). Elle évoque un projet en cours de création d'une épicerie solidaire, qui a du mal à voir le jour.
P. Raimbault	C'est un projet que la Comue essaie de faire avancer. C'est en pourparlers avec le CROUS.
C. Farenc	Elle remercie l'INSA qui a dépanné son établissement avec des clés 4G. Il est bon de souligner cette solidarité entre établissements du site.
4. Calendrier des élections au conseil d'administration et à la présidence de l'UFTMiP	
C. Dussart	<i>Cf. PWP n°2 présenté en séance</i>
P. Raimbault	La loi fixe le 1 ^{er} janvier 2021 comme limite pour les renouvellements mais un arrêté du ministère de l'enseignement supérieur a avancé cette date d'où le calendrier présenté.
F. Rivier-Monribot	Le scrutin risque de tomber le jour du vote au CROUS.
P. Raimbault	Ce sera peut-être un levier pour les étudiants. Nous prenons acte de cette concomitance des dates.
P. Piera	Quand on évoque dans le PWP le conseil des membres élargi, de qui s'agit-il ?
P. Raimbault	Conformément aux dispositions de nos statuts il s'agit des membres du conseil des membres + 8 personnalités extérieures (anciens présidents d'universités, membres d'organismes de recherche par exemple).
5. Rapports HCERES de l'Ecole des Docteurs de Toulouse et de la Comue	
P. Raimbault	<i>Cf. PWP n°3 présenté en séance</i>
H. Sahraoui	Il remercie la Comue pour ses actions et souhaite qu'elle continue à se construire pour mener encore plus d'actions.

P. Raimbault	Ce rapport clos une première étape. La suite, c'est la construction du contrat quinquennal. Des questions se posent sur la forme et le calendrier.
6. Dialogue stratégique et de gestion	
P. Raimbault	<i>Cf. PWP n°4 présenté en séance</i> Il s'agit d'une nouvelle procédure généralisée à l'ensemble des établissements
M. Soumet	Concernant la co-gérance est-ce différent entre les coûts de départ et les coûts de fonctionnement ? Quid des agents pour le service ?
H. Luga	Le coût récurrent est de 200 000 €/an (service de co-gérance). L'équipe support disponible en 24/7 nécessite des astreintes (6 à 7 ETP). Il faut dégager du temps aux équipes pour les projets. Le personnel sera renforcé pour la partie infogérance.
P. Raimbault	Nous aurons une réponse du ministère fin juin/début juillet
7. Restitution de l'enquête Vie étudiante	
P. Raimbault	<i>Cf. PWP n°5 présenté en séance</i> Cette enquête a été réalisée juste avant la crise sanitaire et va déboucher sur un plan d'action à l'automne pour le prochain schéma de la vie étudiante.
M. Mongeau	Il faut vraiment réfléchir à l'amélioration de l'accès à des parkings à vélo sécurisé sur les campus car c'est plus facile de garer une voiture qu'un vélo !
P. Raimbault	Accroître le parking à vélo est une vraie question sur laquelle les établissements travaillent.
O. Helies	C'est une très bonne idée de développer les parkings vélos mais il ne faut pas pour autant enlever des parkings pour les voitures. Il faut travailler sur une amélioration des transports en commun.
P. Anson	Le plan des pistes cyclables est à revoir.
P. Raimbault	Ce sujet sera abordé avec la nouvelle équipe municipale.
R. Guivarch	Il signale sur les chiffres concernant les victimes de discrimination une erreur de pourcentage concernant les auteurs : cela fait plus de 100%.
8. Intérim à la direction du DFVE	

P. Raimbault	<p>Il est proposé que l'intérim du DFVE soit assuré jusqu'aux élections à la présidence par Claude Maranges. Cette proposition a été validée par le conseil des membres du 10 avril 2020.</p> <p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇒ Adoption à l'unanimité</p>
9. Recrutement à la direction générale des services	
P. Raimbault	<p>Il salue le départ de Philippe Haertel qui a rejoint la Région Occitanie et accueille la nouvelle directrice générale des services de l'UFTMiP, Odile Jankowiak-Gratton, qui vient de l'INP Toulouse et qui a pris ses fonctions à partir du 15 juin 2020.</p>
10. Montant par étudiant de la participation aux dépenses du SIMPPS des établissements cocontractants 2019-2020	
O. Jankowiak-Gratton	<p><i>Cf. PWP n°6 présenté en séance</i></p> <p>L'art.10 de la convention constitutive du SIMPPS stipule que le montant de la participation par étudiant (notamment au titre de la contribution vie étudiante et de campus – CVEC) aux dépenses du SIMPPS est fixé par le CA de l'UFTMIP après approbation par les établissements constitutifs du SIMPPS.</p> <p>Pour l'année 2019 2020, il est proposé une participation de 8,50 euros par étudiant, participation qui a été approuvée par les établissements lors de la présentation du budget 2020 au CA, en novembre 2019</p> <p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇒ Adoption à l'unanimité</p>
11. Avenant au contrat de prêt n° 1 de la BEI	
S. Pierron	<p>L'avenant proposé prend en compte plusieurs évolutions organisationnelles. Il est par ailleurs demandé l'autorisation de signer tout avenant à ces contrats sous la condition que ce (ou ces) avenant(s) ne remettent pas en cause les conditions financières préalablement autorisées par délibérations et que la délégation de signature soit donnée au Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées pour ces avenants.</p> <p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 3 ⇒ Adoption</p>
12. Tarifs du colloque SiUP	
O. Carreras	<p>L'objectif du séminaire est de réunir les enseignants, les enseignants chercheurs et les professionnels de l'enseignement supérieur, experts ou intéressés par la pédagogie universitaire (environ 80 personnes prévues).</p> <p>Les inscriptions seront payantes pour la majorité du public. L'équipe organisatrice (6 personnes) aura droit à la gratuité. Ces droits d'inscription comprennent : accès aux conférences et aux ateliers, collations, repas de midi.</p>

	<p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇒ Adoption à l'unanimité</p>
13. Tarifs des cours de FLE à distance	
F. Dumas	<p>Ecole d'été de français en ligne pour les étudiants et futurs étudiants internationaux inscrits dans un de ses établissements membres et qui permettra aux étudiants d'actualiser ou perfectionner leur niveau de langue tout en (re)découvrant la culture française. Durée totale de 33 heures. Cours du 24 août au 4 septembre 2020.</p> <p>Tarif individuel de cette école d'été qui s'élève à 300 euros.</p>
E. Fabre	<p>Elle constate une augmentation tarifaire : est-ce qu'une aide est prévue pour les étudiants en situation difficile ?</p>
F. Dumas	<p>Il s'agit en fait d'un coût réduit car l'offre est différente et nouvelle. Il n'y a pas d'enveloppe pour les étudiants en difficulté.</p> <p>Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 1 ⇒ Adoption</p>
14. Adhésion de l'UFTMiP à l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable	
H. Luga	<p>L'UVED est une Université Numérique Thématique qui propose des ressources numériques à objectif pédagogique dans son champ de compétences. UT2J utilise depuis longtemps ces ressources et l'UPS est intéressée pour s'y abonner.</p> <p>Il est proposé l'inscription de l'UFTMiP comme membre fondateur de l'UVED afin de permettre à l'ensemble de ses membres d'accéder aux ressources et d'avoir une voix au conseil d'administration.</p> <p>La cotisation de 36 000 euros pour 4 ans (2020-2024) sera ainsi versée par l'UFTMiP et, sur proposition de ces dernières, remboursée par l'UT2J et l'UPS (soit 18 000 euros chacune).</p> <p>L'Université Toulouse Jean Jaurès représentera l'UFTMiP au Conseil d'Administration de l'UVED pour ces quatre années.</p>
N. Davezac	<p>Les écoles d'ingénieurs sont intéressées mais ne participent pas ?</p>
H. Luga	<p>Il n'a pas reçu de demandes des écoles d'ingénieurs. Le souhait est d'acter l'UVED pour la rentrée 2020/21.</p>
O. Carreras	<p>Est-ce la démarche peut s'élargir par la suite ?</p>
H. Luga	<p>A priori oui : c'est en discussion.</p> <p>Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇒ Adoption à l'unanimité</p>

15. Gratification des étudiants dans le cadre d'ASTEP																
P. Raimbault	<p>Compte tenu du contexte sanitaire qui a conduit à déclarer un confinement national, il a été sollicité pour qu'à titre exceptionnel, pour cette année universitaire, les étudiants puissent être gratifiés au prorata des activités menées en présentiel en classe avant le confinement et que l'obligation des 5 séances d'intervention soit levée à titre exceptionnel.</p> <p>Le Conseil d'administration est informé de cette décision d'accorder exceptionnellement la gratification aux étudiants au prorata des séances réalisées sur site.</p>															
16. Concours Développement Durable EcoCampus																
E. Peron-Bodin	<p>Présentation de la 6^{ème} édition du concours</p> <p>Répartition de la dotation du Concours Développement Durable 2020 qui s'élève à 8 000 Euros de la manière suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #fce4d6;">PROJET</th> <th style="background-color: #fce4d6;">Etablissement</th> <th style="background-color: #fce4d6;">DOTATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eolienne Low Tech</td> <td>INSA Toulouse</td> <td>4 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Micro-forêt urbaine</td> <td>UT3 Paul Sabatier</td> <td>2 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>1 Labo 2 Vélos</td> <td>UT3 Paul Sabatier</td> <td>2 000 Euros</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #e0e0e0;">TOTAL</td> <td style="background-color: #e0e0e0;">8 000 Euros</td> </tr> </tbody> </table>	PROJET	Etablissement	DOTATION	Eolienne Low Tech	INSA Toulouse	4 000 Euros	Micro-forêt urbaine	UT3 Paul Sabatier	2 000 Euros	1 Labo 2 Vélos	UT3 Paul Sabatier	2 000 Euros	TOTAL		8 000 Euros
PROJET	Etablissement	DOTATION														
Eolienne Low Tech	INSA Toulouse	4 000 Euros														
Micro-forêt urbaine	UT3 Paul Sabatier	2 000 Euros														
1 Labo 2 Vélos	UT3 Paul Sabatier	2 000 Euros														
TOTAL		8 000 Euros														
17. Etat des lieux sur le transfert du SGE																
P. Raimbault	<p><i>Cf. PWP n°7 présenté en séance</i></p> <p>Il a eu le ministère hier concentrant les statuts et le modèle de transfert économique : ce modèle est à construire avec le rectorat. Un GT dédié va être mis en place</p>															
C. Barrera	<p>Qui va gérer les archives de la Chancellerie ? Il faut éviter que tout cela parte à la poubelle !</p>															
P. Raimbault	<p>On ne sait pas.</p>															
18. Point d'étape du dossier Data center et Schéma Directeur du Numérique de site																
H. Luga	<p><i>Cf. PWP n° 8 présenté en séance</i></p> <p>Présentation de l'architecture globale et de la démarche pour la labellisation de la PCI. Le dossier est à rendre pour octobre 2020</p> <p>Pas de remarques</p>															
19. Liste des conventions																
	<p>Pas de remarques</p>															